

---

## Fake news chez les flibustiers

---

par Raynald Laprise

---

C'est une évidence : les *fake news*, ou plus correctement les « fausses nouvelles »<sup>1</sup>, ne datent pas d'hier. Rien étonnant alors d'en trouver, à l'occasion, même chez les flibustiers pour qui, en leur qualité d'entrepreneurs de guerre, l'information revêtait une importance capitale. Toutefois, dans l'exemple que je propose ici, il est bien difficile de déterminer à qui, en définitive, cette fausse nouvelle aura profité.

L'affaire se passe en 1683, l'année où les flibustiers de Saint-Domingue réussissent leur exploit le plus sensationnel, la prise de Veracruz. Effectué six mois environ avant le début d'une nouvelle guerre entre la France et l'Espagne, ce raid pourrait être qualifié de simple piraterie, mais les affaires de l'Amérique n'étaient pas si simples.<sup>2</sup> À la fin du précédent conflit entre les deux nations (1673-1678), Louis XIV avait d'abord toléré que son gouverneur à Saint-Domingue, le sieur de Pouançay, continue de donner aux flibustiers des commissions pour prendre sur les Espagnols.<sup>3</sup> En 1682, il était revenu sur cette généreuse disposition, juste avant d'ailleurs que Pouançay, alors en séjour en France, ne reparte en Amérique.<sup>4</sup> Ce changement de politique n'avait apparemment pour seul objectif que de calmer les Espagnols, car la Couronne entendait alors se servir des flibustiers pour un ambitieux projet de conquête en Amérique contre ceux-ci dans l'éventualité d'un conflit armé qui s'annonçait entre les deux nations.<sup>5</sup> C'était sans compter que, durant l'absence de Pouançay, plusieurs flibustiers s'étaient mis à fréquenter plus que jamais les colonies anglaises.<sup>6</sup> Dans le but de les ramener, ou du moins de les conserver pour Saint-Domingue, le gouverneur, à son retour, avait trouvé des prétextes pour les armer.<sup>7</sup> C'est ainsi qu'il avait autorisé à aller en course la plupart des capitaines qui, à la tête d'un millier d'hommes, s'emparèrent ensuite, au petit matin du mardi 18 mai 1683, du port de Veracruz, dont ils demeurèrent les maîtres durant cinq jours. Deux mois et demi plus tard, la plupart d'entre eux rentraient à Saint-

---

<sup>1</sup> JORF n° 0229 du 4 octobre 2018, n° 113, « Recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression *fake news* ».

<sup>2</sup> TNA CO 1/52/n° 35, lettre de Sir Thomas Lynch au secrétaire d'État Jenkins, 26 juillet/5 août 1683.

<sup>3</sup> FR ANOM COL/B/9/fol 98r-108r, lettre du ministre Colbert à l'intendant Patoulet, Versailles, 2 juin 1680.

<sup>4</sup> FR MAE CP/Espagne/68/fol. 145, lettre du roi au comte de La Vauguyon, 1<sup>er</sup> juillet 1682.

<sup>5</sup> Raynald Laprise, « The Privateers of Saint-Domingue and Louis XIV's Designs on Spanish America, 1683-1685 », *Terrae Incognitae*, 39, n° 1 (2007), p. 68-82.

<sup>6</sup> FR ANOM COL/C9A/1/lettre de Pouançay au marquis de Seignelay, Léogane, 25 septembre 1682.

<sup>7</sup> C'est le constat que feront, deux ans plus tard, les hauts fonctionnaires envoyés pour inspecter Saint-Domingue; FR ANOM COL/C9A/1/mémoire de Saint-Laurent et Bégon, Le Cap, 26 août 1684.

Domingue.<sup>8</sup> Ils y apprenaient notamment que Pouancey était mort le 26 mars précédent, et que le second officier de la colonie, le sieur de Franquesney, lieutenant de roi, assurait l'intérim du gouvernement.

C'est dans ce contexte qu'en toute bonne foi, les deux plus hauts fonctionnaires alors en poste dans les Antilles françaises vont contribuer à répandre une fausse nouvelle jusqu'à Versailles. Frère Claude de Roux de Saint-Laurent, chevalier de l'ordre de Malte, gouverneur particulier de l'île Saint-Christophe depuis plus de 15 ans, n'est pourtant pas le dernier venu. C'est d'ailleurs lui que le roi a désigné pour commander l'ensemble des Îles françaises d'Amérique durant le séjour en France du gouverneur général en titre, le comte de Blénac. Quant à l'intendant des Antilles françaises, Michel Bégon, s'il n'a aucune expérience « américaine », c'est un fonctionnaire brillant qui, jusqu'ici, avait fait une belle carrière dans l'administration de la Marine. Voici ce que ces deux éminents personnages rapportent au roi de France, depuis la Martinique, dans les derniers jours de février 1684, à propos des flibustiers de Saint-Domingue :

« Nous ne doutons pas que le sieur de Franquesnay n'ait informé Sa Majesté de ce qui s'est passé à la côte de Saint-Domingue dans les derniers mois de l'année passée, mais, comme il est de notre devoir de rendre un compte très exact à Sa Majesté de tout ce que nous croyons être de quelque importance pour le bien de son service, nous croyons être obligés de lui dire que, par tous les avis que nous recevons de la Côte, il nous paraît que l'intelligence qui a été entre les Français et les Anglais de la Jamaïque pendant la vie de Monsieur de Pouançay est fort altérée depuis sa mort par deux choses qui sont arrivées.

« La première est qu'au printemps dernier, les flibustiers firent un armement considérable contre les Espagnols auxquels ils prirent une patache dans laquelle ils trouvèrent un mémoire que le gouverneur de la Jamaïque envoyait à un gouverneur espagnol par lequel il lui donnait non seulement avis du dessein des flibustiers français sur la ville de Nova-Crux<sup>9</sup> qu'ils ont depuis pillée, mais il l'exhortait à faire la guerre aux Français de la Côte, lui donnait les moyens d'y réussir et lui promettait du secours et des vaisseaux pour les détruire entièrement. Ce mémoire qui a été publié à Saint-Domingue a furieusement animé les Français de la Côte contre les Anglais en sorte que, dans le nouvel armement qu'ils ont fait à la fin de l'année, ils n'y ont point reçu les Anglais comme ils avaient coutume et ont même confisqué l'intérêt qu'ils avaient dans leur dernier armement. Sa Majesté trouvera ci-contre la copie dudit mémoire telle qu'elle nous a été envoyée.

« La seconde est que, sur la fin de l'année, un navire anglais de 30 pièces de canon ayant croisé trois jours dans le canal qui est entre le port de Paix et la Tortue, le

---

<sup>8</sup> FR AN (Paris) MAR/B4/9/fol. 389-390, *Relation du voyage des flibustiers aux Andoures et Nove Espagne*.

<sup>9</sup> Corruption française de *Nueva Veracruz*, c'est-à-dire « la nouvelle Veracruz » puisque cette ville avait changé plusieurs fois de site depuis sa fondation par Cortés un siècle et demi plus tôt.

sieur de Franquesnay envoya une chaloupe à bord pour savoir ce qu'il demandait. Le capitaine fit réponse qu'il se promenait, que la mer était libre, et qu'il n'avait aucun compte à rendre de ses actions, dont le sieur de Franquesney se trouvant choqué, il fit promptement armer une barque et envoya 30 flibustiers attaquer les Anglais qui les reçurent si vigoureusement qu'ils furent obligés de se retirer après avoir été bien battus. Mais, cependant, ledit sieur de Franquesney exhorta le sieur de Grandmont qui commandait un vaisseau de 50 pièces de canon, nouvellement arrivé de course, de lever l'ancre et d'aller attaquer l'Anglais, et à même temps, plus de 300 des plus braves flibustiers s'embarquèrent. L'Anglais les attendit et les reçut avec la même vigueur qu'il avait reçu la barque; mais l'issue ne fut pas semblable, car, dans un moment et sans presque tirer de canon, les flibustiers l'abordèrent et se rendirent maîtres de son navire, dans lequel ils firent un étrange carnage, n'ayant sauvé la vie qu'au capitaine seul.

« Ce massacre aigrit encore les deux nations les unes contre les autres, et on continue d'accuser le gouvernement de la Jamaïque d'entretenir une grande intelligence avec le président de Saint-Domingue pour exterminer tous les Français de la Côte. »<sup>10</sup>

Quatre mois plus tard, le même intendant Bégon et le gouverneur général Blénac, rentré de France, reconnaissaient que ce qui précède n'était pas entièrement vrai :

« Sa Majesté a été déjà informée de la fausseté de l'avis qu'un capitaine malouin avait donné à M. le chevalier de St-Laurens d'un combat donné à la côte de St-Domingue entre un flibustier et un Anglais, ce qui nous rendra plus circonspects à l'avenir lorsque nous apprendrons des nouvelles de cette côte où nous avons su qu'on avait publié cette nouvelle pour chagriner les Anglais avec lesquels il y a eu, l'année dernière, plusieurs difficultés que M. de St-Laurens et M. l'intendant examineront à fonds lorsqu'ils seront sur les lieux et en rendront un compte très exact à Sa Majesté. »<sup>11</sup>

Tentons maintenant de rétablir les faits, parce que non seulement ce sanglant combat entre Jean de Grammont — le flibustier le plus réputé de Saint-Domingue<sup>12</sup> — et un capitaine anglais est une fausseté, mais le reste de la nouvelle contient aussi sa part d'inexactitudes.

\* \* \* \* \*

---

<sup>10</sup> FR ANOM COL/C9A/1/lettre de Saint-Laurent et de Bégon au roi, Martinique, 24 février 1684.

<sup>11</sup> FR ANOM COL/C8A/3/fol. 310-318, mémoire de Blénac et de Bégon, Martinique, 18 juin 1684.

<sup>12</sup> À son sujet, voir Raynald Laprise, « À propos des origines du sieur de Granmont » In *Figures de Proue*. Québec: Le Diable Volant, 2018 [en ligne] <https://diable-volant.github.io/flibuste/blog/GdF2018-granmont.pdf>.

L'affaire concerne — comme on l'aura compris — les relations entre les Français de l'île de la Tortue et côte de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti) et les Anglais de l'île de la Jamaïque. Ces deux colonies, voisines l'une de l'autre, servent depuis près d'un quart de siècle de principales bases aux flibustiers qui pillent les Espagnols dans la mer des Antilles et le golfe du Mexique. Pendant presque toute cette période, la France et l'Angleterre sont alliées, et les relations entre leurs deux colonies sont généralement bonnes. Au chapitre de la flibuste, il s'est même développé entre celles-ci une sorte de symbiose, surtout après 1670, année où l'Angleterre a officiellement interdit à ses ressortissants tout acte d'hostilités contre les Espagnols en Amérique. Plusieurs capitaines jamaïquains s'étaient alors rangés sous pavillon français, prenant, pour ce faire, des commissions du gouverneur de Saint-Domingue. En contrepartie, ces renégats et les véritables flibustiers français trouvaient à la Jamaïque, et ce à des prix raisonnables, toutes les choses nécessaires pour équiper leurs navires, des vivres, également des hommes pour compléter leurs équipages, et enfin un marché pour liquider leurs prises.<sup>13</sup> En 1677, une loi fut bien passée par l'Assemblée de la Jamaïque interdisant à tout résident de l'île de servir sous commission étrangère sous peine de mort. Son application se faisait toutefois au gré de la politique du moment, que ce fût dans le cadre d'un conflit entre le gouverneur et ses administrés, ou qu'il fallût montrer aux Espagnols que l'Angleterre n'encourageait pas ces pirates.<sup>14</sup> Que certains gouverneurs de la Jamaïque aient fait donner la chasse à des flibustiers qui n'avaient pas suffisamment de protection et qu'ils en aient fait exécuter quelques uns, n'avait donc abusé personne, surtout pas les Espagnols.<sup>15</sup>

Si les autorités jamaïquaines se montrent relativement conciliantes envers les flibustiers, c'est d'abord parce que, malgré le traité de Madrid de 1670, les Espagnols continuent à arraisonner des bâtiments anglais, ici, parce qu'un tel transportait des denrées provenant des colonies espagnoles, là simplement parce qu'il naviguait trop près de leurs côtes et de leurs ports. Il faut dire que les Espagnols, en ce qui concerne leurs possessions américaines, donnent une définition assez large au mot pirate. C'est ainsi que les Anglais qui coupent du bois de teinture dans les territoires inhabités de la péninsule du Yucatan, appartenant certes au roi d'Espagne, sont traités comme des pirates. De même, les barques jamaïquaines qui font une petite contrebande dans toute la mer des Antilles, avec les Français, les Néerlandais, et surtout les Espagnols.

---

<sup>13</sup> À cet effet, les documents produits et les dépositions prises devant le Conseil de la Jamaïque en août 1676 par le gouverneur Vaughan contre son lieutenant Morgan et le beau-frère de celui-ci, sont particulièrement édifiants; TNA CO 140/3/fol. 474-511, *An exemplification of all the proceedings upon the citation of Sir Henry Morgan and Robert Byndlos, esquire*.

<sup>14</sup> TNA CO 1/41/nº 48, lettre de Peter Beckford au secrétaire d'État Williamson, Jamaïque, 1<sup>er</sup>/11 août 1677. — Même si l'assemblée d'une colonie anglaise était une sorte de réplique de la Chambre des communes, les lois qu'elle votait, une fois sanctionnées par le gouverneur, n'étaient pas permanentes et à moins d'autorisation du roi, elles devaient être renouvelées périodiquement, ce qui fut le cas, en 1681 et 1683 avec cette loi précise, qui possédait par ailleurs une clause d'amnistie. Voir « Case of the Constitution of the Island of Jamaica », in T. B. Howell, *A Complete Collection of State Trials* (Londres: Longman et al., 1816), Vol. 6, p. 1350-1401.

<sup>15</sup> AGI INDIFERENTE/2578/pétition de Benito Rodríguez, Tolu, 24 avril 1682.

Jusqu'aux équipages qui vont pêcher la tortue aux Caymans ou dans les cayes du Sud de Cuba, ne sont pas à l'abri d'être capturés.<sup>16</sup> Or, il était toujours à craindre que, si ces bûcherons, contrebandiers et pêcheurs, qui comptaient dans leurs rangs beaucoup d'anciens flibustiers, ne pouvaient plus exercer leurs activités, ils feraient la guerre aux Espagnols, et c'est ce qui se produisait bien souvent.<sup>17</sup> Lorsqu'en 1680, ces derniers montent une vaste expédition punitive visant à détruire les camps de coupeurs de bois dans la baie de Campêche et à la côte du Yucatán donnant sur le golfe du Honduras (l'actuel Bélize),<sup>18</sup> plusieurs des Anglais qui évitent d'être capturés ou qui parviendront ensuite à s'enfuir rejoindront les Français pour l'expédition de Veracruz.<sup>19</sup> D'un autre côté, les Espagnols n'avaient pas tout à fait tort d'associer la coupe du bois de teinture (en anglais, *logwood cutting*) à la flibuste (*privateering*). Sous couvert d'aller exercer la première de ces deux activités, les autorités jamaïquaines avaient permis à d'anciens flibustiers, plus ou moins fiables, de reprendre la mer, et cela en toute connaissance de cause, et avec une grande hypocrisie puisque le gouverneur et ses alliés politiques profitaient financièrement des rapines de ces écumeurs des mer.<sup>20</sup> Cependant, cette même année 1680, ces flibustiers jamaïquains, surestimant les appuis qu'ils avaient dans la colonie, vont beaucoup trop loin : traversant l'isthme de Panama, ils ont entrepris d'attaquer les Espagnols en mer du Sud (l'océan Pacifique).<sup>21</sup>

En Angleterre, plusieurs sont résolus à casser ce cercle de violences qui nuit au commerce. De là, entre autres raisons, la nomination de Sir Thomas Lynch comme gouverneur de la Jamaïque. Établi dans la colonie dès 1657, il y avait été marchand et planteur, et quelques années plus tard, il fut l'un des premiers à faire la promotion du commerce entre la Jamaïque et ses voisines espagnoles, mais c'était alors la grande époque des flibustiers jamaïquains, encouragés par le gouverneur Sir Thomas Modyford (1664-1671), lui-même protégé par son parent, le tout puissant duc

---

<sup>16</sup> Concernant le commerce fait par Jamaïquains, voir notamment Nuala Zahedieh, « The Merchants of Port Royal, Jamaica and Spanish Contraband Trade, 1655-1692 », *The William and Mary Quarterly*, Vol. 43, n° 4 (octobre 1986), p. 570-593.

<sup>17</sup> Longleat House CO/VOL. LXXV/fol. 279-280, lettre du gouverneur Carlisle au secrétaire d'État Coventry, Saint Jago de la Vega, 26 janvier/5 février 1679.

<sup>18</sup> TNA CO 1/47/n° 95, relation de Jonas Clough et documents annexes; et AGI MEXICO/52/N.10A, *Testimonio de autos y diligencias tocantes a las dos fragatas que apresó el capitán Pedro de Castro*.

<sup>19</sup> À cet effet, voir notamment certains témoignages dans AGI PATRONATO/243/R.2 (2), *Testimonio a la letra del cuaderno de la sumaria de la causa que se fulminó contra Don Luiz Bartholome de Córdova, corregidor que fue de la ciudad de la Nueva Veracruz*, etc; ainsi que William Dampier, *Voyages and Descriptions* (Londres, James Knapton, 1699), Part. II, p. 126.

<sup>20</sup> BL Add MS 12429, dépositions présentées par Samuel Long dans sa cause contre le comte de Carlisle, retranscrites in *Interesting Tracts relating to the Island of Jamaica* (St. Jago de la Vega: Lewis, Lunan & Jones, 1800), p. 150-167.

<sup>21</sup> BL Sloane MS 2724, fol. 213-214, projet de réponses du comte de Carlisle aux mémoires de l'ambassadeur d'Espagne, 1680.

d'Albemarle, principal artisan de la restauration de la monarchie en Angleterre.<sup>22</sup> C'était la seconde fois que Lynch allait occuper cette fonction. De son premier mandat comme gouverneur (1671-1675), l'on avait surtout retenu qu'il avait eu la tâche ingrate d'envoyer prisonniers en Angleterre son prédécesseur Modyford et l'ancien amiral des flibustiers jamaïquains, Henry Morgan, s'attirant ainsi l'inimitié tenace de ce dernier.<sup>23</sup> Pourtant ce fut alors qu'il gouvernait l'île que les flibustiers jamaïquains avaient commencé à servir sous pavillon français, ce que Lynch n'avait pas cherché à empêcher, faute de moyens et d'appuis en métropole.<sup>24</sup> En revanche, il informait ses voisins espagnols des desseins des flibustiers contre eux, et il pouvait déjà se prétendre l'ami des premiers et l'adversaire des seconds.<sup>25</sup>

En 1682, le gouverneur Pouançay qui est de retour à Saint-Domingue vers le même moment que Lynch prend possession de son gouvernement, est parfaitement conscient de ce que la nomination de celui-ci signifie : « Je doute que le gouverneur qui est venu depuis peu pour la Jamaïque souffre les corsaires comme ont fait ses prédécesseurs... », écrivait-il.<sup>26</sup> Lynch paraît d'ailleurs avoir, cette fois, les moyens d'y parvenir, ayant à sa disposition deux frégates royales dont il aurait pu se servir comme gardes-côtes. Malheureusement, quelques semaines après son arrivée, l'une se perd sur des hauts-fonds dans la rade de Port Royal, le principal havre de l'île, et il doit se résoudre à renvoyer l'autre en Angleterre, parce que trop vieille pour croiser dans les eaux tropicales.<sup>27</sup> Elles lui auraient été bien utiles notamment pour assurer la protection de la vingtaine de barques jamaïquaines qui se livrent à la contrebande, principalement avec les colonies espagnoles. Certes, ces barques ne peuvent rivaliser avec les navires marchands venus de Hollande et de Zélande, qui vendent à bien meilleur marché qu'elles, mais leur petit négoce fait vivre beaucoup de monde. Pourtant, en quelques années, cette traite est devenue si dangereuse que ces barques comptent souvent le triple des hommes requis pour naviguer. En effet, non seulement doivent-elles se garder des corsaires espagnols qui arment notamment à Campeche, La Havane et Santiago de Cuba, mais elles sont maintenant la cible de certains flibustiers français

---

<sup>22</sup> Pour cette période faste de la flibuste jamaïquaine, voir notamment Michael Pawson and David Buisseret, *Port Royal, Jamaica* (Oxford: Clarendon Press, 1975), p. 20-36; et Nuala Zahedieh, « A Frugal, Prudential and Hopeful Trade: Privateering in Jamaica, 1665-1689 », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, XVIII (mai 1990), p. 145-168.

<sup>23</sup> Longleat House CO/VOL. LXXIV/fol. 142-143, lettre du gouverneur Vaughan au secrétaire d'État Coventry, Jamaïque, 12/22 décembre 1675.

<sup>24</sup> TNA CO 1/31/n° 77, lettre de Lynch au secrétaire d'État Williamson, Jamaïque, 20/30 novembre 1674.

<sup>25</sup> Pour exemple, voir AGI SANTA FE/45/R.1/N.16AE/fol. 1v-12r, déclarations de Jerónimo de Herrera y Leiba, Jacinto Ramos et Miguel Pérez, Cartagena de Indias, 2 et 3 décembre 1674.

<sup>26</sup> FR ANOM COL/C9A/1/lettre de Pouançay à Seignelay, Léogane, 25 septembre 1682.

<sup>27</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIII/2/lettre de Lynch à William Blathwayt, 9/19 juillet 1682.



qui, par paresse ou faute de mieux, jettent leur dévolu sur elles.<sup>28</sup> Dans les six mois suivant son arrivée à la Jamaïque, Lynch demande d'ailleurs à plusieurs reprises à ses supérieurs en métropole que des démarches soient faites auprès de la France pour savoir si Pouançay est autorisé ou non à délivrer des commissions contre les Espagnols, puisque la paix règne en Europe depuis bientôt cinq ans entre ces deux nations. Dans l'affirmative, alors il faut que ceux qui en sont porteurs fassent la distinction entre les navires de l'allié anglais et ceux de l'Espagnol. Dans la négative, il doit être permis de les traiter en simples pirates.<sup>29</sup>

Il ne faut pas douter un seul instant que l'objectif ultime de Lynch consiste à éradiquer ces flibustiers français qui discréditent tous les efforts qu'il déploie pour se concilier les bonnes grâces de ses homologues espagnols.<sup>30</sup> Le gouverneur a d'ailleurs de bien plus grandes ambitions en matière de commerce que la simple contrebande. Il espère que l'Angleterre pourra se tailler une belle part dans la traite des esclaves avec les colonies espagnoles. Presque tous les éléments sont en place pour cela. D'abord, par sa situation géographique exceptionnelle, au carrefour des voies maritimes dans la mer des Antilles, la Jamaïque possède un avantage concurrentiel indéniable sur l'île de Curaçao, qui sert d'entrepôt négrier aux Néerlandais qui sont alors les principaux fournisseurs des Espagnols. Ensuite, les premiers ne suffisent pas à la demande, et déjà des négociateurs espagnols sont venus, de La Havane et de Portobelo, pour acheter des esclaves à la Jamaïque. Malheureusement, pour le moment, l'île est elle-même fort mal approvisionnée par la Royal Company of Africa, qui détient le privilège exclusif de cette traite dans toutes les colonies anglaises. C'est pourquoi Lynch espère que la Couronne rendra légal les armements des interlopes anglais qui viennent trafiquer à la Jamaïque en contravention du monopole de la Compagnie.<sup>31</sup>

En octobre 1682, Lynch décide qu'il est grand temps d'intervenir contre les flibustiers français qui s'en prennent aux Anglais, qu'il soit ou non de la Jamaïque. Les principaux coupables sont à peine une centaine, commandés par un certain Nicolas Amon, dit Le Petit-Grenezé, et montant la frégate *La Trompeuse*, de 18 canons. Le tiers d'entre eux sont des Anglais réputés être deux fois plus cruels que leurs camarades français. L'affaire est délicate puisque la frégate elle-même appartient au roi de France. En effet, elle avait été détournée vers la Jamaïque par son capitaine, un huguenot, sous prétexte des mauvais traitements que subissaient ses coreligionnaires en France, elle avait été envoyée charger du bois de teinture dans le golfe des Honduras, où Amon l'avait capturée. Contre celui-ci et ses hommes, Lynch fait armer, à même ses fonds

---

<sup>28</sup> TNA CO 1/49/n° 35/lettre de Lynch au Comité du Conseil privé pour le commerce et les plantations, 29 août/8 septembre 1682.

<sup>29</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIII/2/lettre à Blathwayt, 9/19 juillet 1682; TNA CO 1/49/n° 35/lettre au Comité du Conseil privé pour le commerce et les plantations, 29 août/8 septembre 1682; TNA CO 138/4/p. 106-115, lettre au secrétaire d'État Jenkins, 6/16 novembre 1682.

<sup>30</sup> AGI SANTA FE/46/R.3/N.28A/fol 7v-10v, lettre de Juan de Pando à Lynch, Cartagena, 17 avril 1684.

<sup>31</sup> TNA CO 1/49/n° 66/lettre de Lynch au Comité du Conseil privé pour le commerce et les plantations, 29 septembre/9 octobre 1682.

personnels, et avec la contribution financière d'autres notables jamaïquains, un grand navire marchand et la frégate d'un flibustier anglais récemment repenté. Ces gardes-côtes, ayant les deux ensemble environ 250 hommes, appareillent avant la fin du mois, et leurs capitaines ont des ordres stricts de ne pas inquiéter les Français qui prétendent être porteurs de commissions de Pouançay. Lynch écrit d'ailleurs à ce dernier l'avisant que, si la *Trompeuse* est prise, elle lui sera remise, puisque propriété de Louis XIV, et dans le même temps, il formule ses nombreux griefs contre Amon et ses semblables.<sup>32</sup> Trois autres bâtiments jamaïquains sont bientôt envoyés en patrouille, portant les effectifs de ces gardes-côtes improvisés à 400 hommes, dont plusieurs sont évidemment d'anciens flibustiers. En décembre, la frégate royale que Lynch avait instamment demandée arrive enfin, et elle est aussitôt mise à contribution dans cette chasse aux pirates.<sup>33</sup>

Si ces armements ne donnent concrètement que peu de résultats, ils ont toutefois le mérite d'avoir un effet dissuasif sur les Français de Saint-Domingue, et de rétablir, en quelque sorte, de meilleures relations de voisinage entre les deux colonies. Dans les derniers jours de février 1683, Lynch reçoit une lettre de son homologue Pouançay qui l'assure de son intention de maintenir la paix entre eux, et qui l'informe avoir justement armé le navire qui porte sa lettre pour donner la chasse à la *Trompeuse* et aux autres flibustiers irréguliers. Cependant, Lynch ne croit pas un seul instant que ce navire, nommé *Le Saint-Nicolas*, accomplisse cette mission. D'abord son équipage est composé de 280 hommes que Pouançay y a fait embarquer au Petit-Goâve, ayant mis à leur tête le sieur de Grammont, ancien commandant en chef des flibustiers de Saint-Domingue. Ensuite, son capitaine, le marchand flessinguais Nicolas Van Hoorn, n'a pas bonne réputation. C'est une entreprise négrière assez complexe, mêlant les intérêts anglais, français, néerlandais et espagnols, qui l'a conduit à Santo Domingo, où il a vu une partie de ses esclaves confisquée pour quelque mauvaise action qu'il avait commis à Cadix, et de là, il était allé dans la partie française de Saint-Domingue. Compte tenu du caractère fantasque du personnage, il est pratiquement assuré qu'il voudra se venger de cet affront. D'ailleurs, la rumeur ne tarde pas à se répandre que Van Hoorn et son lieutenant Grammont s'en vont rejoindre le flibustier le plus réputé du moment, le capitaine Laurent de Graffe, qui se trouve dans le golfe des Honduras, avec cinq navires et environ 500 hommes, dans l'espoir de s'emparer de la hourque espagnole qui y commerce habituellement. Ainsi, en ce qui concerne la *Trompeuse*, Lynch poursuit ses propres démarches. Il vient de renvoyer en mer le capitaine John Coxon, ancien flibustier et l'un des meilleurs d'entre eux, qui était allé escorter jusqu'à La Havane un navire espagnol qui avait acheté des esclaves à Port Royal. Il lui a confié comme mission de convaincre un capitaine néerlandais nommé Yankey, qui croise sous pavillon français, de se lancer, ensemble, à la recherche de la *Trompeuse*, avec la promesse que celui-ci pourra s'établir à la Jamaïque et être naturalisé anglais.<sup>34</sup> Coxon échoue à

<sup>32</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIII/3/lettres de Lynch à Blathwayt, 9/19 et 14/24 octobre 1682; et TNA CO 138/4/p. 106-115, lettre du même au secrétaire d'État Jenkins, 6/16 novembre 1682

<sup>33</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIII/4/lettre de Lynch à Blathwayt, 18/28 décembre 1682.

<sup>34</sup> TNA CO 1/51/n° 43/lettre de Lynch à Blathwayt, 22 février/4 mars 1683.



trouver à Yankey, mais il a rencontré Van Hoorn après que celui-ci fut parti de Port Royal, et il rapporte à Lynch, comme chose assurée, que le dessein du Flessinguais est de s'attaquer à Veracruz, là où la flotte de la Nouvelle-Espagne, bon an mal an, vient charger une partie des richesses de l'Amérique espagnole.<sup>35</sup>

\* \* \* \* \*

Cette information, recueillie par Coxon auprès de certains membres de l'équipage du navire de Van Hoorn plutôt bavards, est bien à l'origine du mémoire dont parlent le chevalier de Saint-Laurent et l'intendant Bégon dans leur lettre de février 1684. Maintenant voici comment ce mémoire prit forme.

Il y avait alors à la Jamaïque un certain Juan del Castillo Torquemada qui y avait fait escale, venant de Santo Domingo et se rendant à Mexico où il devait demander au vice-roi de la Nouvelle-Espagne un supplément de fonds pour l'entretien de la garnison de cette colonie. Lynch a déjà confié à cet Espagnol une lettre qu'il adresse au vice-roi concernant la libération des sujets anglais retenus prisonniers en Nouvelle-Espagne et au Yucatan. Del Castillo lui ayant paru un homme intelligent, le gouverneur avait discuté avec lui des affaires américaines et des intérêts communs de leurs nations respectives. Mais constatant son ignorance générale sur le sujet, et particulièrement en ce qui concernait les flibustiers, il lui dicta le mémoire dont il est ici question, lui demandant de le remettre au vice-roi. Remerciant le gouverneur anglais de sa sollicitude, Del Castillo lui avait déclaré que, s'il tombait sur des flibustiers, il jetterait le mémoire, ou lui-même, à la mer. Et le 24 avril 1683, il était parti à bord d'une barque que Lynch avait fait affréter pour le conduire à Veracruz.<sup>36</sup>

Ce que Del Castillo avait couché sur le papier sous la dictée du gouverneur anglais était une véritable bombe. Non seulement Lynch avait-il donné le détail des forces des flibustiers français alors en mer, des lieux où ils étaient, ainsi que de leurs desseins notamment sur Veracruz, mais il s'était aventuré à démontrer toute la faiblesse des Français de Saint-Domingue, et même à proposer les moyens pour les chasser définitivement de l'île :

« Les Français n'ont plus que 2500 hommes sur toute l'île Espagnole, hormis ceux qui vont encore en course, et d'ordinaire 600 sont dehors. Tous ces gens sont habitués du nord au Cap occidental, et de la pointe au sud jusqu'à l'île à Vache, de manière qu'ils ne peuvent se secourir les uns et les autres. La plus grande population, c'est le Petit-Gouave, où il n'y en a pas 500. Il y a quelquefois des navires de guerre à la côte, mais rarement. Ils commencent à planter du sucre et du coton, et à s'établir de plus en plus dans l'île. Ils conservent la paix par terre, de la peur qu'ils ont des Espagnols. La dernière fois qu'ils les ont attaqués, s'ils eussent été poursuivis de 200 hommes, ils les auraient chassés hors de l'île, mais en les

---

<sup>35</sup> TNA CO 138/4/p. 152-153/lettre de Lynch à Blathwayt, 3/13 mars 1683.

<sup>36</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIV/1/lettre de Lynch à Blathwayt, Jamaïque, 15/25 avril 1683.

laissant en repos, ils bâtiront des forteresses et deviendront si puissants qu'alors il sera bien difficile de les chasser, d'où suivra la perte des Indes. En cas que, par malheur, ces gens-là se rendent les maîtres de St-Domingue, dans peu de temps et en moins de 10 ans, il y aura plus de 20 000 hommes sur l'île, car il viendra de France et des Îles du Vent tant de gens qu'ils ruineront leurs voisins et la traite du pays d'autant que ces gens-là sont fort courageux et inquiets et prendront les terres de leurs voisins.

« Pour donner le remède à tous ces accidents futurs, il faut, qu'ayant rompu la paix avec la France, se joignant avec la Hollande et l'Angleterre, on demande d'abord la restitution de deux navires de guerre et quatre barques longues prises par les Français, puis les attaquer à l'instant par deux ou trois endroits par mer et avec toutes les forces de St-Domingue et Portricq par terre, et poursuivant tout d'un coup l'entreprise, il sera facile de les tuer tous, n'étant pas capables de soutenir l'effort, mais cela doit se faire au plus vite et sans retard. Si les choses projetées continuent dans leurs états et si les Espagnols trouvent juste d'attaquer les Français, s'ils le peuvent faire avec leurs forces de St-Domingue, ayant l'argent pour payer les bâtiments et les gens de mer, ils peuvent prendre à leur service des corsaires anglais qui sont hors de l'île de la Jamaïque. Ils peuvent fréter deux navires de 20 pièces de canon et 100 hommes dans chaque et deux barques avec chacun 50 hommes en leur payant trois ou quatre mil pièces de huit par mois, avec les garde-côtes du Vent, les barques et les pirogues de Portricq et St-Domingue qui en peuvent faire de même, mais si on ne le fait dans peu de temps, ils perdront les Indes. »<sup>37</sup>

Si pareil document venait à tomber entre les mains des flibustiers français, et à être porté à la connaissance du gouverneur Pouançay, nul ne sait ce que la Jamaïque aurait à craindre, non pas tant de celui-ci que de ceux-là qui, aussi imprévisibles qu'incontrôlables, pouvaient être extrêmement dangereux. L'on comprend pourquoi Lynch n'a pas voulu écrire lui-même ni signer ce mémoire. De même, la promesse que lui avait faite Del Castillo de le jeter à la mer si son voyage tournait mal, ce qui va être effectivement le cas.

Au tout début du mois de mai, quelques jours après avoir quitté la Jamaïque, à la hauteur du port de Campeche, la barque qui porte Del Castillo est prise en chasse par une frégate qui ouvre le feu sur elle. Jugeant qu'il s'agit d'un flibustier, l'Espagnol se fait promptement débarquer à la côte et va se mettre à l'abri dans les bois. Entretemps, la barque est arraisonnée et conduite à Campeche par la frégate, qui se révèle être... la *Filigrana*, commandée par Juan Conde, chef des gardes-côtes du Yucatan. Son équipage y est détenu 26 jours. Pendant ce temps, Del Castillo erre dans les environs de Campeche, perdu dans les bois et affamé. Lorsque quelques semaines plus tard, Van Hoorn et De Graffe s'empareront de Veracruz, l'action inconsiderée du capitaine Conde prendra un tout autre sens. Lynch pourra en effet se vanter à ravir que, sans

---

<sup>37</sup> FR ANOM COL/C9A/1/Relation envoyée par le gouverneur de la Jamaïque au capitaine Dom Jean du Château de la Tour Brulée.

cela, Del Castillo aurait amplement eu le temps d'arriver à Veracruz, dont les habitants, prévenus des intentions des flibustiers, auraient pu en organiser la défense.<sup>38</sup>

L'affaire ne s'arrête évidemment pas là, car nous savons qui a apporté une copie du mémoire de Lynch à Saint-Domingue, et dans quelles circonstances. Ayant pu gagné la ville de Campeche, Del Castillo y confie une copie du mémoire à Adrián González, commandant la frégate *El Santo Cristo de San Roman* qui s'en va Cuba, pour qu'il la remette au gouverneur de La Havane. En chemin, le 1<sup>er</sup> août 1683, à 15 lieues à l'est du récif des Alacranes, au nord de la péninsule du Yucatan, cette frégate est capturée par un flibustier de Saint-Domingue. Il s'agit du capitaine normand François Grognet, dit Cachemarée, commandant le *Saint-Joseph*, de six canons, avec un équipage de 60 hommes. Comme les flibustiers en ont généralement coutume, ceux-là fouillent le *Santo Cristo* à la recherche de butin évidemment, mais aussi de paquets de lettres, ou de missives individuelles qui peuvent se révéler autant de sources de renseignements utiles pour la conduite de leurs affaires. Immanquablement, ils découvrent la copie du mémoire dicté par Lynch à Del Castillo. Une fois informés de son contenu, ils entrent dans une grande colère contre le gouverneur de la Jamaïque, disant haut et fort qu'ils feront parvenir le mémoire au roi de France. Enfin, le 15 août, étant en vue de la côte d'Apalache, en Floride, Grognet relâche González et son navire, ne lui ayant laissé qu'un mât et une voile pour rallier La Havane. Son dessein est alors de rejoindre son associé qui monte une frégate de 10 canons avec 120 hommes.<sup>39</sup> Quelques jours plus tard à la côte de La Havane, il rejoint cet associé, le capitaine Jacques Pedneau, accompagné d'une barque longue servant de patache au navire du défunt Van Hoorn, maintenant commandé par son lieutenant Grammont. Ensemble, les trois bâtiments se rendent dans la baie de Santa Lucia, à 35 lieues à l'ouest de La Havane, où environ la moitié des équipages est envoyée à terre pour capturer du bétail, leur dessein étant ensuite de rejoindre Grammont et De Graffe.<sup>40</sup> En septembre, selon un témoignage, le capitaine Grognet se serait trouvé entre les caps San Antonio et Corrientes, à la pointe occidentale de Cuba, où il aurait livré un bref combat contre l'un des navires de l'Armada de Barlovento, l'escadre royale espagnole chargée de la protection des côtes et des flottes aux trésors.<sup>41</sup>

Grognet est ensuite rentré à Saint-Domingue à une date qui demeure inconnue, mais qui peut être estimée. À la mi-novembre 1683, il est au Petit-Goâve alors qu'il reçoit une nouvelle commission, que vient de lui donner Franquesney, le gouverneur par intérim.<sup>42</sup>

---

<sup>38</sup> Lettre de Lynch au gouverneur de La Havane, Jamaïque, 18/28 août 1683, résumée in J. W. Fortescue, *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 1681-1685* (Londres: Her Majesty's Stationery Office, 1898), n° 1198.

<sup>39</sup> AGI SANTO DOMINGO/107/R.2/N.58A, déclaration d'Adrián González, La Havane, 29 août 1683.

<sup>40</sup> AGI SANTO DOMINGO/107/R.2/N.55A, acte et déclarations touchant la rencontre que fit le capitaine Juan de Iriarte avec trois flibustiers, La Havane, 4 septembre 1683.

<sup>41</sup> AGI SANTO DOMINGO/108/R.1/N.1A, déclaration de Luis Bernal, 15 décembre 1683.

<sup>42</sup> TNA CO 1/65/n° 8ii, copie conforme de la commission de Franquesney à Grognet, 14 novembre 1683.

Or, un mois plus tôt, cet officier avait écrit une lettre, sans doute adressée au secrétaire d'État Seignelay, mais dont uniquement une analyse a survécu, qui dit ceci :

« Envoie copie d'une relation qui a été trouvée dans une barque espagnole qui a été prise par un corsaire français. Cette relation est du gouverneur de la Jamaïque, qui l'a ci-devant envoyée au gouverneur de la Veracruz, qui l'envoyait au gouverneur de la Havane. L'on connaîtra par ladite relation combien il se faut défier des Anglais, et la jalousie qu'ils ont contre la colonie française dont ils connaissent l'importance. »<sup>43</sup>

Ainsi, Grognet serait rentré au Petit-Goâve au plus tard dans la première partie du mois d'octobre. Quant au mémoire qu'il remit à Franquesney, puisqu'il était en espagnol, celui-ci l'aura donc fait traduire en français, et plusieurs copies ont dû circuler peu après. L'une d'elles parvint à la Martinique à l'attention de Saint-Laurent et Bégon, sans que l'on sache qui la leur a transmise, et c'est cette copie qu'ils joignirent à leur lettre au roi, de février 1684, et qui est parvenu jusqu'à nous.

\* \* \* \* \*

Quelles furent les conséquences de la découverte de ce mémoire pour celui qui en fut l'instigateur? Ce que Lynch avait annoncé à Del Castillo s'était réalisé, de sorte que, depuis la prise de Veracruz, plusieurs gouverneurs espagnols étaient maintenant portés à croire que leur homologue anglais de la Jamaïque était effectivement l'ami de leur nation. Certes — et Lynch le reconnaissait lui-même —, des menaces furent proférées contre lui par certains Français, mais cela s'arrêta là grâce à la prudence du gouverneur. Il avait ainsi permis à plusieurs des capitaines revenant de Veracruz de faire de l'eau, du bois et des vivres à la Jamaïque, et il n'avait fait aucun mal à 55 flibustiers qu'y furent conduits après avoir perdu leur navire, leur permettant même de rallier Saint-Domingue.<sup>44</sup> Il est vrai qu'il y eut quelques difficultés avec Franquesney concernant la restitution des biens du défunt capitaine jamaïquin George Spurre, que Lynch avait déclaré forban pour sa participation au raid contre Veracruz. Or, après une brève escale à la Jamaïque, l'équipage de Spurre s'était rendu au Petit-Goâve,<sup>45</sup> où Franquesney avait refusé de renvoyer à Lynch la barque et le butin personnel du défunt pirate.<sup>46</sup> L'affaire semble toutefois s'être terminée à la satisfaction de Lynch, puisque

---

<sup>43</sup> FR ANOM COL/E/194/analyse d'une lettre du sieur de Franquesnay, 12 octobre 1683.

<sup>44</sup> Lettre de Lynch au Comité du Conseil privé pour le commerce et les plantations, Jamaïque, 2/12 novembre 1683, résumée in *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 1681-1685*, n° 1348.

<sup>45</sup> Lettre de Lynch au Comité du Conseil privé pour le commerce et les plantations Jamaïque, 12/22 septembre 1683, résumée in *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 1681-1685*, n° 1249.

<sup>46</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIV/3/lettre de Lynch à Blathwayt, Jamaïque, 21/31 octobre 1683.

tout ce qui avait appartenu à Spurre, aurait été ensuite vendu au Petit-Goâve pour le compte du gouverneur de la Jamaïque lui-même!<sup>47</sup>

Il est donc permis de douter que Saint-Laurent et Bégon aient été bien informé lorsqu'ils écrivent que la découverte du mémoire avait tant remonté les flibustiers français contre leurs confrères anglais qu'ils avaient confisqué les parts qui revenaient à ceux-ci du butin de Veracruz. Qu'en est-il alors du refus que les premiers auraient opposé aux seconds de se joindre à eux pour une nouvelle entreprise contre les Espagnols, à la fin de l'année 1683? L'objectif était alors d'aller attaquer la ville de Santiago de Cuba, l'une des places d'armement des corsaires espagnols qui, depuis bien six mois, n'avaient cessé d'agresser les Français,<sup>48</sup> s'emparant de petits bâtiments de traite et faisaient des descentes sur des plantations isolées à Saint-Domingue. C'est d'ailleurs en prévision de cette expédition qu'en novembre, Franquesney avait donné une nouvelle commission à Grognet,<sup>49</sup> et dès le mois précédent, à cinq capitaines revenus de Veracruz,<sup>50</sup> ce que confirmait aussi au même moment le gouverneur Lynch.<sup>51</sup> Or, l'on sait qu'au départ, cette flotte réunissait huit capitaines, soit les cinq de Veracruz (c'est-à-dire De Graffe, son associé Andresson, Yankey, Blot et Le Sage), Grognet lui-même, le nommé Bréha, ainsi qu'un Anglais dont on ignore le nom et qui n'est pas mentionné par la suite.<sup>52</sup> Il y avait encore parmi les équipages de ces flibustier « français » un certain nombre d'Anglais, plus ou moins nombreux selon les navires, sans compter que c'étaient des barques de traite jamaïquaines qui les ravitaillaient constamment,<sup>53</sup> ce que Lynch lui-même reconnaissait volontiers.<sup>54</sup> Ajoutons également que tous à la Jamaïque ne partageaient pas la mauvaise opinion que leur gouverneur avait des flibustiers.<sup>55</sup>

---

<sup>47</sup> Lettre de Roger Elleston à Blathwayt, St. Andrew's, 29 avril/9 mai 1685, résumée in J. W. Fortescue, *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 1685-1688* (Londres: Her Majesty's Stationery Office, 1899), n° 159.

<sup>48</sup> FR AN (Paris) MAR/B4/9/fol. 389-390, *Relation du voyage des flibustiers aux Andoures et Nove Espagne*.

<sup>49</sup> TNA CO 1/65/n° 8ii, commission de Franquesney à Grognet, 14 novembre 1683.

<sup>50</sup> Massachusetts Supreme Judicial Court Archives/Suffolk Files/Vol. 27/n° 2251/fol. 89-91, déposition de David Evans, Boston, 20/30 septembre 1684.

<sup>51</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIV/2/lettre de Lynch à Blathwayt, Jamaïque, 6/16 octobre 1683.

<sup>52</sup> AGI INDIFERENTE/2548/*Testimonio de la causa criminal que fulminó el almirante Don Antonio de Astina, a los piratas que apresó la Armada de Barlovento entre el Cabo de Cotoche y el Alacrán, de los que robaron a Campeche*/déclaration du capitaine Pierre Bréha, Veracruz, 19 octobre 1685.

<sup>53</sup> AGI SANTO DOMINGO/108/R.1/N.4B, déclarations de Francisco Florés Mogollón et autres, La Havane, 19 et 23 mai 1684.

<sup>54</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIV/5/lettre de Lynch à Blathwayt, Jamaïque, 2/12 mai 1684.

<sup>55</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXV/1/lettre du lieutenant-gouverneur Molesworth à Blathwayt, Jamaïque, 19/29 septembre 1684.

\* \* \* \* \*

Même si nous savons que le combat victorieux que Grammont livra contre un Anglais dans le canal entre l'île de la Tortue et le Port-de-Paix est une fausse nouvelle, il apparaît intéressant de déterminer si ce capitaine se trouvait bien à Saint-Domingue au moment où eut lieu ce prétendu affrontement.

Tel que mentionné plus haut, Grammont avait été le lieutenant de Van Hoorn sur le *Saint-Nicolas*. Au décès de celui-ci, survenu environ un mois après la prise de Veracruz, il lui avait succédé au commandement de ce navire, de 50 canons, alors le plus considérable des flibustiers de Saint-Domingue. Séparé de la majorité des autres qui rentrèrent au Petit-Goâve à la fin août, l'on crut longtemps qu'il avait été obligé d'aller en Caroline, colonie anglaise, à cause du manque de vivres.<sup>56</sup> En fait, le 6 août, dans le golfe du Mexique, il capturait une petite frégate allant de Veracruz à La Havane, qui lui permit de se ravitailler. Il conserva cette prise avec lui pendant 46 jours, la menant à Boca de Conil, puis à Isla Mujeres, où il radouba le *Saint-Nicolas*.<sup>57</sup> Ensuite, il reprenait la mer, cap vers Saint-Domingue.<sup>58</sup> Enfin, en décembre, il se trouvait au Petit-Goâve, mais il ne joignit pas la flotte qui avait été armée pour Santiago de Cuba, dessein qui fut d'ailleurs abandonné.<sup>59</sup> Ainsi, Grammont était bel et bien présent à Saint-Domingue à la fin de l'année 1683, et si l'affaire avait été vraie, il aurait pu effectivement engager un combat contre un pirate anglais venu troubler la navigation dans les eaux françaises.

Reste à savoir s'il est vrai, comme Blénac et Bégon l'écrivent, que les flibustiers français avaient fait courir cette rumeur pour inquiéter les Anglais, plus particulièrement les Jamaïquains et leur gouverneur. En l'absence d'autres sources pouvant confirmer leurs dires, cela demeure possible, mais fort peu probable. Si cela avait été le cas, il est vraisemblable que Lynch en aurait été informé et qu'il l'aurait mentionné dans l'un ou l'autre des nombreuses lettres qu'il écrivit à cette époque. Alors, il ne reste que deux autres hypothèses, soit le capitaine de Saint-Malo qui rapporta l'histoire au chevalier de Saint-Laurent s'était fait abuser par quelque flibustier, soit lui-même a menti.

Copyright © Raynald Laprise, 2019.

---

**référence et URL :** Raynald Laprise, « *Fake news chez les flibustiers* » In *Gazette de la flibuste*. Québec: Le Diable Volant, 2019 [en ligne] <https://diable-volant.github.io/flibuste/blog/GdF2019-fakenews.pdf>

---

<sup>56</sup> FR AN (Paris) MAR/B4/9/fol. 389-390, *Relation du voyage des flibustiers aux Andoures et Nove Espagne*.

<sup>57</sup> SANTO DOMINGO/108/R.1/N.1A, déclaration de Luis Bernal, La Havane, 15 décembre 1683.

<sup>58</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIV/3/lettre de Lynch à Blathwayt, Jamaïque, 21/31 octobre 1683.

<sup>59</sup> ViWC Blathwayt Papers/Vol. XXIV/4/lettre de Lynch à Blathwayt, Jamaïque, 17/27 décembre 1683.